

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROGRAMME 776

RECHERCHE APPLIQUÉE ET INNOVATION EN AGRICULTURE

MINISTRE CONCERNÉ : DIDIER GUILLAUME, MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Présentation stratégique du projet annuel de performances	4
Objectifs et indicateurs de performance	6
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	8
Justification au premier euro	11

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Philippe Vinçon

Directeur général de l'enseignement et de la recherche

Responsable du programme n° 776 : Recherche appliquée et innovation en agriculture

Le programme « Recherche appliquée et innovation en agriculture » est chargé de soutenir la mise en œuvre d'actions de recherche appliquée, d'études et d'expérimentations (principalement réalisées par les instituts techniques), ainsi que de détecter les innovations de terrain, de permettre leur analyse et de faciliter leur diffusion. Leurs orientations scientifiques et techniques déclinent les priorités du Programme national de développement agricole et rural (PNDAR) pour la période 2014-2020 et concourent à la mise en œuvre de la transition agroécologique.

Trois orientations stratégiques ont été fixées pour le PNDAR 2014-2020 :

- augmenter l'autonomie et améliorer la compétitivité des agriculteurs et des exploitations françaises par la réduction de l'usage des intrants de synthèse ou ayant un impact sur la santé publique ou l'environnement, tout en maintenant des niveaux de production rémunérateurs ;
- promouvoir la diversité des modèles agricoles et des systèmes de production ;
- améliorer les capacités d'anticipation et de pilotage stratégique des agriculteurs et des acteurs des territoires.

Elles sont mises en œuvre selon trois objectifs opérationnels :

- favoriser le repérage, la production et la diffusion d'innovations sur les systèmes et les modes d'organisation ;
- construire des dynamiques territoriales innovantes en multi-partenariat ;
- optimiser la production, la capitalisation, la diffusion et l'usage des données, des méthodes, des outils et des résultats en misant sur leur interopérabilité ;

et quatre thématiques prioritaires :

- anticipation et adaptation aux dynamiques globales de changement ;
- conception et conduite de systèmes de production diversifiés et économiquement viables dans tous les territoires ;
- qualité et valorisation des produits ;
- renouvellement des générations et des formes d'exercice de l'activité agricole.

- le programme finance les actions de recherche à travers quatre volets :

les programmes pluriannuels, mis en œuvre par les instituts techniques agricoles, représentent 55% des dépenses. Ce mode de financement concerne les projets de recherche à moyen et long terme développés par les instituts techniques agricoles (ITA) et coordonnés par l'Association de coordination technique agricole (ACTA). Le contrat d'objectifs 2014-2020 signé entre le ministre de l'agriculture et de l'alimentation et le président de l'ACTA, constitue le cadre de référence à partir duquel les instituts techniques élaborent et conduisent leurs programmes d'actions pour toute la période 2014-2020. Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation approuve chaque année les actions prévues par les instituts techniques agricoles et l'ACTA dans le cadre de leurs programmes pluriannuels. Il se prononce après avis du conseil scientifique et technique de l'ACTA et fixe le montant maximum des subventions accordées pour leur financement ;

- les actions thématiques transversales constituent une modalité, introduite dans le PNDAR 2014-2020. Elles représentent 8 % des dépenses, et visent à mieux coordonner et mutualiser les travaux sur certaines thématiques prioritaires d'intérêt commun au réseau des ITA, qui étaient initialement traitées dans le cadre des programmes pluriannuels et annuels des ITA ou dans les appels à projets ;

- les appels à projets sont publiés annuellement et portent sur des thématiques de recherche définies par le ministre chargé de l'agriculture, en tenant compte des besoins des filières professionnelles et des attentes de la société. Ils représentent 34 % des dépenses. Ils s'inscrivent dans le cadre de l'action 3.2 - Soutien aux projets d'innovations collaboratives et territoriales du volet agricole du grand plan d'investissement visant à accompagner le développement des filières de produits agricoles, agroalimentaires, de l'aquaculture et de la pêche et accélérer la transformation de

ces secteurs. Le volet agricole du GPI correspond, au sein de l'axe 3 du GPI (« Recherche appliquée et innovation (Ancrer la compétitivité sur l'innovation) », à l'initiative 26 (« Stimuler la transformation des filières agricoles et agroalimentaires »). Ces appels à projets sont largement ouverts. Peuvent notamment y répondre les organismes de recherche, les instituts techniques, les établissements d'enseignement agricole, les chambres d'agriculture, les bureaux d'études, etc. Les opérations financées sont choisies après évaluation par un jury spécifique ou un conseil scientifique.

En 2020, six appels à projets principaux seront financés :

- « Recherche technologique pour la compétitivité et la durabilité des filières de la production à la transformation »
- « Innovation et partenariat »
- « Semences et sélection végétale »
- « Expérimentation »
- « lutte contre le dépérissement du vignoble »
- De plus, un appel à proposition portant sur la constitution de "réseaux mixtes technologiques (RMT)" a été lancé en décembre 2018 et le jury de sélection se tiendra en novembre 2019. Les nouveaux RMT issus de cette sélection seront agréés pour la période 2020-2024.
- enfin, 3 % des dépenses du programme 776 soutiennent des « actions d'accompagnement » des programmes pluriannuels portant sur la mise en œuvre des chantiers nationaux du PNDAR, des problématiques d'actualité ou des situations d'urgence.

Afin de préserver la diversité de l'agriculture et sa capacité à produire, l'objectif poursuivi par le ministère est de conjuguer la recherche de la performance économique et de la performance écologique, non seulement pour intégrer la dimension environnementale et sanitaire à la production agricole, mais également pour valoriser les apports de l'agriculture à l'environnement en y intégrant la performance sociale. Pour pouvoir anticiper l'avenir, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation peut s'appuyer ainsi sur un réseau d'organismes de recherche et d'instituts techniques agricoles performants.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF	Renforcer l'orientation des appels à projets et des programmes pluriannuels sur les priorités des politiques publiques portées par le ministère chargé de l'agriculture
INDICATEUR	Part des financements correspondant aux priorités retenues pour l'évolution qualitative

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

Renforcer l'orientation des appels à projets et des programmes pluriannuels sur les priorités des politiques publiques portées par le ministère chargé de l'agriculture

La priorité est donnée à la qualité des projets, plutôt qu'à leur volume, dans les différents volets mis en oeuvre.

Les programmes pluriannuels, pour la période 2014-2020, sont des instruments au service du projet agro-écologique pour la France, de l'ambition « Produisons autrement » et plus généralement du développement durable. Ils permettent notamment de répondre aux objectifs stratégiques suivants :

- augmenter l'autonomie et améliorer la compétitivité de l'agriculture française grâce à l'agro-écologie ;
- promouvoir la diversité des modèles agricoles et des systèmes de production ;
- améliorer la capacité d'anticipation et de pilotage stratégique des agriculteurs et des acteurs des territoires ruraux.

Pour les travaux financés par les appels à projets, l'amélioration de la qualité est recherchée prioritairement en encourageant le travail partenarial. A cette fin, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a créé deux outils dans le cadre de la loi n° 2006-11 d'orientation agricole du 5 janvier 2006 : les unités mixtes technologiques (UMT) et les réseaux mixtes technologiques (RMT) :

✓ l'UMT est située dans un lieu unique (à l'instar des unités mixtes de recherche – UMR) et regroupe des compétences et des moyens provenant d'organismes de recherche et d'instituts techniques. D'une durée de trois à cinq ans et concrétisée par une convention décrivant les moyens affectés à l'unité par chaque partenaire, l'UMT permet la co-construction ou la mise en oeuvre partagée de projets complexes et/ou transverses, et constitue une étape supérieure d'intégration par rapport à un simple projet ou à une installation technique ;

✓ le RMT est porté par un organisme de développement (chambre d'agriculture, institut ou centre technique, autre organisme national) et implique au minimum cinq organismes parmi lesquels figurent nécessairement des partenaires de la recherche et de la formation. Il a pour objet un thème transversal, et doit inciter ses membres à mutualiser leur expertise et leurs compétences afin de répondre à des questions d'intérêt commun. D'une durée de trois à cinq ans, son programme de travail, réactualisé régulièrement, doit notamment définir les outils à élaborer (bases de données, observatoires, outils d'aide à l'expertise ou à la décision, etc.) et les modalités de construction collective pour les projets de recherche, les programmes de formation, les actions de diffusion et de transfert.

INDICATEUR

Part des financements correspondant aux priorités retenues pour l'évolution qualitative

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Programmes pluriannuels : part des financements portant principalement sur des problématiques de développement durable pour la compétitivité de l'agriculture	%	93,3	92	90	90	90	90
Appel à projets : part des financements impliquant une unité mixte technologique (UMT) ou un réseau mixte thématique (RMT)	%	72,54	68	57	57	57	57

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur sur les programmes pluriannuels : base de données de suivi du CASDAR.
Sous-indicateur sur les appels à projets : Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER).
Mode de calcul :

Sous-indicateur sur les programmes pluriannuels : le pourcentage exprimé rapporte le montant des financements accordés chaque année aux actions dont la thématique porte principalement sur des problématiques de développement durable au montant total annuel versé aux programmes pluriannuels. Les thématiques auxquelles appartient chaque action sont enregistrées dans l'outil de suivi du CASDAR, et répertoriées selon les thématiques prévues dans le contrat d'objectifs établi entre le ministère de l'agriculture et de l'alimentation et le réseau des instituts techniques agricoles.

Sous-indicateur sur les appels à projets : le pourcentage exprimé rapporte le montant des financements de projets impliquant une UMT ou un RMT au montant total des financements des appels à projets.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Pour les programmes pluriannuels, le dispositif « Produisons autrement » et le projet agroécologique du ministère sont repris dans les orientations du PNDAR 2014-2020 et déclinés dans le contrat d'objectifs de l'ACTA. Pour 2019, il est envisagé que l'indicateur reste au niveau déjà atteint dès 2014 et maintenu depuis, au-delà de la cible prévue pour 2020, sachant que 2020 est la dernière année de mise en oeuvre du PNDAR 2014-2020 et que l'indicateur sera revu avec le nouveau PNDAR.

Concernant les appels à projets, les réseaux mixtes technologiques (RMT) actuels ont été agréés pour la période 2014-2019. Ils ont été à l'origine de projets de partenariat, notamment dans l'appel à projets "innovation et partenariat". Un appel à projets en cours permettra de renouveler les RMT sur la période 2020-2024. 2020 étant la dernière année du PNDAR actuel et la première année de fonctionnement des nouveaux RMT, il est proposé de maintenir la prévision 2019 à 57 % avec une prévision 2020 fixée au même niveau que la cible, 57 %.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
01 – Recherche appliquée et innovation	0	70 700 000	70 700 000	0
02 – Fonction support	300 000	0	300 000	0
Total	300 000	70 700 000	71 000 000	0

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
01 – Recherche appliquée et innovation	0	70 700 000	70 700 000	0
02 – Fonction support	300 000	0	300 000	0
Total	300 000	70 700 000	71 000 000	0

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2019	FDC et ADP prévus en 2019
01 – Recherche appliquée et innovation	0	70 700 000	70 700 000	0
02 – Fonction support	300 000	0	300 000	0
Total	300 000	70 700 000	71 000 000	0

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2019	FDC et ADP prévus en 2019
01 – Recherche appliquée et innovation	0	70 700 000	70 700 000	0
02 – Fonction support	300 000	0	300 000	0
Total	300 000	70 700 000	71 000 000	0

Recherche appliquée et innovation en agriculture

Programme n° 776 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandées pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020	Ouverts en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	300 000	300 000	0	300 000	300 000	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	300 000	300 000	0	300 000	300 000	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	70 700 000	70 700 000	0	70 700 000	70 700 000	0
Transferts aux autres collectivités	70 700 000	70 700 000	0	70 700 000	70 700 000	0
Total	71 000 000	71 000 000	0	71 000 000	71 000 000	0

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Recherche appliquée et innovation	0	70 700 000	70 700 000	0	70 700 000	70 700 000
02 – Fonction support	0	300 000	300 000	0	300 000	300 000
Total	0	71 000 000	71 000 000	0	71 000 000	71 000 000

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants								
Transferts sortants								

TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants			
Transferts sortants			

MESURES DE PÉRIMÈTRE

COÛTS SYNTHÉTIQUES

■ INDICATEURS IMMOBILIERS

■ RATIO D'EFFICIENCE BUREAUTIQUE

DÉPENSES PLURIANNUELLES

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

MARCHÉS DE PARTENARIAT

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération CPER 2007-2014

Action / Opérateur	CPER 2007-2014 (rappel du montant contractualisé)	AE engagées au 31/12/2019	CP réalisés au 31/12/2019	AE demandées pour 2020	CP demandés pour 2020	CP sur engagements à couvrir après 2020
CPER 2007-2014						

Génération CPER 2015-2020

Action / Opérateur	CPER 2015-2020 (rappel du montant contractualisé)	AE engagées au 31/12/2019	CP réalisés au 31/12/2019	AE demandées pour 2020	CP demandés pour 2020	CP sur engagements à couvrir après 2020
CPER 2015-2020						

Total des crédits de paiement pour ce programme

CP demandés pour 2020	CP sur engagements à couvrir après 2020

GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2019

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2018 (RAP 2018)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2018 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018	AE LFI 2019 + reports 2018 vers 2019 + prévision de FDC et ADP	CP LFI 2019 + reports 2018 vers 2019 + prévision de FDC et ADP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019
44 915 729	0	77 017 629	116 485 752	44 915 729

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP au-delà 2022
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019	CP demandés sur AE antérieures à 2020 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2021 sur AE antérieures à 2020	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2020	Estimation des CP au-delà de 2022 sur AE antérieures à 2020
44 915 729	20 799 151 0	15 253 371	8 863 207	0
AE nouvelles pour 2020 AE PLF / AE FDC et ADP	CP demandés sur AE nouvelles en 2020 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2021 sur AE nouvelles en 2020	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2020	Estimation des CP au-delà de 2022 sur AE nouvelles en 2020
71 000 000 0	50 200 849 0	15 959 395	2 587 677	2 252 079
Totaux	71 000 000	31 212 766	11 450 884	2 252 079

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2020

CP 2020 demandés sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP 2021 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP 2022 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP au-delà de 2022 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020
70.7%	22.5%	3.6%	3.2%

Le programme 776 finance à la fois des programmes annuels de développement agricole et rural des instituts techniques, des actions d'accompagnement, qui se déroulent sur 2 ou 3 ans, et des projets de recherche, d'innovation et de partenariats sélectionnés dans le cadre d'appels à projets, qui se déroulent sur 4 à 5 ans. Pour mémoire, un écart persiste en 2019 entre la dotation disponible en crédits de paiement et celle des autorisations d'engagement, qui s'explique par le transfert de 6,65 M€ au CAS DAR en 2006 sans les CP associés à la suite à la cessation d'activité de l'Agence de développement agricole et rural (Adar).

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 99,6%**Recherche appliquée et innovation**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	0	70 700 000	70 700 000	0
Crédits de paiement	0	70 700 000	70 700 000	0

Programmes pluriannuels de développement agricole et rural

Les programmes pluriannuels de développement agricole et rural sont mis en œuvre sur une base annuelle par les instituts techniques agricoles qualifiés et l'ACTA, en application des articles D. 823-1 à 3 du code rural et de la pêche maritime. La dernière procédure de qualification s'est déroulée en 2017 et la liste des instituts techniques agricoles qualifiés pour la période 2018-2022 a été publiée par arrêté le 08 février 2018. Les programmes pluriannuels concernent des actions de recherche à moyen terme s'inscrivant dans l'une des thématiques prioritaires suivantes :

- anticipation et adaptation aux dynamiques globales de changement : changement climatique, érosion de la biodiversité, évolutions démographiques, cycles des nutriments (azote et phosphore notamment) et raréfaction des ressources, intensification des échanges d'animaux, de végétaux et de produits biologiques, renchérissement du coût des intrants et de l'énergie, ouverture et concurrence accrue sur les marchés, diminution du nombre d'agriculteurs et d'emplois agricoles ;
- conception et conduite de systèmes de production diversifiés et économiquement viables dans tous les territoires, basés sur les principes de l'agroécologie en valorisant l'approche systémique : agriculture biologique ; réduction des intrants, de l'usage de l'eau et des externalités négatives (gaz à effet de serre, qualité de l'air et de l'eau) ; valorisation des services écosystémiques au bénéfice de la production agricole ; associations culturales et allongement des rotations cultures intermédiaires et plantes de service ; renforcement de l'autonomie des exploitations agricoles ; approche intégrée de la santé des plantes et des animaux ; sobriété et efficacité énergétique des exploitations et valorisation des effluents ;
- qualité et valorisation des produits : valeur nutritionnelle et durabilité des productions, sécurité sanitaire, adaptation aux besoins de l'aval des filières, possibilité de commercialisation en circuits courts et/ou de proximité, développement de la valeur ajoutée, notamment territoriale ;
- renouvellement des générations et renouvellement des formes d'exercice de l'activité agricole.

Des actions en accompagnement aux programmes pluriannuels et annuels des instituts techniques agricole peuvent également être mises en œuvre, en appui au projet agroécologique pour la France, au lancement du chantier national mobilisant l'ensemble des partenaires de la recherche et du développement agricole portant sur l'optimisation du recueil et de l'exploitation de données et sur la diffusion des résultats, ou sous la forme d'actions thématiques transversales au sein des réseaux afin de mutualiser les travaux de recherche appliquée sur une thématique d'intérêt commun prioritaire.

Pour l'ensemble de ces actions, les réalisations annuelles sont suivies par la direction générale de l'enseignement et de la recherche dans le cadre d'un dialogue régulier avec chaque institut, le conseil d'orientation scientifique et technique de l'ACTA et enfin par l'analyse systématique du rapport annuel de réalisation présenté pour paiement du solde.

Appels à projets

L'action financera, en 2020, six appels à projets principaux répondant aux orientations stratégiques du PNDAR et de ses thématiques prioritaires :

- « Recherche technologique pour la compétitivité et la durabilité des filières de la production à la transformation » des instituts techniques. L'appel à projets porte sur des actions de recherche dans le domaine technologique, en réponse aux attentes des filières, de la production et de la transformation des produits agricoles. Les projets sont portés par les

instituts techniques qualifiés agricoles ou agroindustriels. Ils visent notamment à développer des partenariats avec les instituts techniques agroindustriels (ITAI) sur des sujets de recherche d'intérêt commun aux secteurs agricoles et agroalimentaires. Depuis 2015, une nouvelle modalité a été introduite afin de pouvoir financer sur dix-huit mois des projets plus risqués, présentant une innovation de rupture. Les opérations financées sont choisies après évaluation par un jury formé de membres du comité d'orientation scientifique et technique de l'ACTA et de l'ACTIA ;

- « Innovation et partenariat ». Les travaux doivent apporter des résultats ou des outils rapidement transférables vers le développement et la production agricole. Les projets sélectionnés privilégient à la fois le caractère innovant, la capacité à nouer des partenariats structurants pour des thématiques prioritaires pour le secteur agricole (agroécologie, agriculture biologique, Ecophyto, Ecoantibio). Les opérations financées sont choisies après évaluation par un jury spécifique ;

- « Semences et sélection végétale ». Cet appel à projets dans le domaine des semences et de la sélection végétale vise à rapprocher la recherche publique et les professionnels du secteur des semences, pour fournir ensuite aux entreprises et aux exploitations agricoles des variétés adaptées à des conditions culturales diversifiées et répondant aux objectifs de réduction des intrants. Les opérations financées sont choisies après évaluation par le comité scientifique du Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées ;

- « Expérimentation » mis en œuvre par FranceAgriMer. Il vise à renforcer l'efficacité économique des filières notamment en contribuant à la mise en place d'une politique de développement durable en appui au projet agroécologique pour la France. Il comprend des actions d'expérimentations conduites notamment dans les secteurs de la production laitière, de l'élevage, de la viticulture et des oléoprotéagineux. Il s'agit de travaux de recherche et d'expérimentation, visant à améliorer la compétitivité des entreprises, produisant à la fois des références et de l'appui technique. Il est conduit sous forme d'appels à projets par filière et d'un appel à projets régionalisé. Les opérations financées sont choisies après évaluation par des experts extérieurs avec la participation du comité d'orientation scientifique et technique de l'ACTA ;

- « Lutte contre le dépérissement du vignoble ». Cet appel à propositions mis en œuvre par FranceAgriMer fait partie du plan national de lutte contre le dépérissement du vignoble coordonné par le Conseil national des interprofessions des vins à appellation d'origine et à indication géographique (CNIV) et l'Etat. Il vise à mobiliser les acteurs de la recherche, de l'innovation et du développement pour co-construire les réponses et les solutions attendues par les professionnels pour lutter contre le phénomène de baisse pluriannuelle subie de la productivité du cep pouvant être suivie par sa mort prématurée, brutale ou progressive. Les propositions déposées à l'appel à propositions sont examinées par un comité scientifique spécifique dont le secrétariat est assuré par la DGER.

- « Les réseaux mixtes technologiques (RMT) ». Les RMT actuels sont agréés pour la période 2014-2019. Un nouvel appel à propositions a été lancé en décembre 2018. le jury de sélection se tiendra en novembre 2019. Les nouveaux RMT issus de cette sélection seront agréés pour la période 2020-2024.

Les dossiers présentés aux appels à projets peuvent également s'inscrire dans un ensemble intégrant des composantes soumises à d'autres appels à projets, tels ceux de l'Agence nationale pour la recherche (ANR) ou ceux de l'Union européenne (Horizon 2020). Les dossiers retenus sont déclarés lauréats par décision du ministre de l'agriculture et de l'alimentation, sur proposition d'un jury spécifique ou d'un conseil scientifique et technique ou en ce qui concerne l'appel à projets « expérimentation » mis en œuvre par FranceAgriMer, par décision de sa Directrice générale.

Chaque projet est suivi par un comité de pilotage et fait l'objet de rapports en cours de réalisation (annuels ou à mi-parcours) et d'un rapport final, systématiquement analysés par la direction générale de l'enseignement et de la recherche, la direction générale de l'alimentation ou FranceAgriMer dans leur domaine de compétence respective, avant versement du solde.

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	70 700 000	70 700 000
Transferts aux autres collectivités	70 700 000	70 700 000
Total	70 700 000	70 700 000

Les crédits de l'action 1 : « Recherche appliquée et innovation », inscrits en tant que transferts, assurent le financement à hauteur de (à titre indicatif) :

Pour l'activité 776-01-01 : programme de développement agricole et rural :

- 39 200 000 € des programmes pluriannuels de recherche et de développement agricole et rural des instituts techniques qualifiés, répondant aux objectifs et thématiques prioritaires du PNDAR 2014-2020 ;
- 5 300 000 € d'actions thématiques transversales afin de mutualiser les travaux de recherche appliquée sur des thématiques d'intérêt commun prioritaire (réseau ACTA, acquisition de références en élevage, lutte contre les maladies de dépérissement du vignoble) ;
- 2 200 000 € des « actions d'accompagnement » portant sur la mise en œuvre des chantiers nationaux du PNDAR, des problématiques d'actualité ou de situations d'urgence.

Pour l'activité 776-01-02 : appels à projets

- 24 000 000 € des appels à projets « Innovation et partenariat », « Recherche technologique », « Réseau Mixte de Technologie », « Semences et sélection végétale », « Expérimentation » et « Lutte contre le dépérissement du vignoble » mis en œuvre par FranceAgriMer.

Le montant réservé aux appels à projets correspond au montant indiqué dans le Grand Plan d'Investissement (120 M€ sur 5 ans, soit 24 M€ par an).

CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

	Exécution 2019 au 30 Juin			Prévision 2020		
	Titre 2	Hors Titre 2	Total	Titre 2	Hors Titre 2	Total
Autorisations d'engagement	0	0	0	0	24 000 000	24 000 000
Crédits de paiement	0	0	0	0	24 000 000	24 000 000

Comme en 2019, les appels à projets 2020 financés par le CASDAR sont inscrits dans le GPI (action Recherche appliquée et innovation du volet agricole du GPI). Les cahiers des charges sont publiés à partir de juillet 2019. Le montant prévisionnel d'AE et CP attribué pour ces appels à projets est de 24M€.

Pour ce qui concerne l'exécution 2019, les lauréats des appels à projets "Expérimentation" et "Lutte contre le dépérissement du vignoble", opérés par FranceAgrimer (FAM), ont été désignés entre avril et mai 2019. Les conventions avec FAM ont été signées en juin et les premiers versements ont eu lieu en juillet 2019. Les lauréats des autres appels à projets fléchés dans le GPI ont été désignés au mois de juillet et les engagements sont prévus à partir du mois de septembre. Ainsi, le montant total des engagements s'élève à 12,5 M€ en AE et 10 M€ en CP au 31 août 2019.

Recherche appliquée et innovation en agriculture

Programme n° 776 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	0	300 000	300 000	0
Crédits de paiement	0	300 000	300 000	0

Cette action porte les crédits de fonctionnement afférents à l'action 1.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	300 000	300 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	300 000	300 000
Total	300 000	300 000

Les crédits de l'action 2 du programme 776 permettent de couvrir notamment :

- les frais de logistique inhérents à la gestion et à la mise en œuvre des programmes (organisation de réunions techniques, logiciels, frais de déplacements d'experts et membres de commissions et de jurys, frais de fonctionnement de la structure gestionnaire, organisation de séminaires techniques) ;
- les frais engagés pour les travaux de contrôle de l'utilisation des crédits publics et d'évaluation des programmes réalisés par le CGAAER ou par des cabinets d'expertise privés. A ce titre, le programme 776 assure la prise en charge de l'ensemble de ces contrôles et évaluations, y compris ceux afférents au programme 775, dans un souci de cohérence d'ensemble du CASDAR ;
- les frais de développement et de maintenance du logiciel de gestion (DARWIN) des programmes pluriannuels de développement agricole et rural des organismes (chambres régionales d'agriculture et APCA, instituts techniques, ONVAR), logiciel commun aux deux programmes.

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Opérateur ou Subvention	LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)	0	0	0	0
Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires (P142)	6 000	6 000	6 000	6 000
Transfert	6 000	6 000	6 000	6 000
FranceAgriMer (P149)	12 000	12 000	12 000	11 500
Transfert	12 000	12 000	12 000	11 500
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)	550	550	550	550
Transfert	550	550	550	550
Total	18 550	18 550	18 550	18 050
Total des subventions pour charges de service public	0	0	0	0
Total des dotations en fonds propres	0	0	0	0
Total des transferts	18 550	18 550	18 550	18 050

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Intitulé de l'opérateur	LFI 2019				PLF 2020								
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs		ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs						
sous plafond			hors plafond	dont contrats aidés			dont apprentis	sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis		
Total													

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

■ PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

	ETPT
Emplois sous plafond 2019	
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2019	
Impact du schéma d'emplois 2020	
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2020	

Rappel du schéma d'emplois 2020 en ETP	
---	--